

Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025

N° 2025/03-21

AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DU CINEMA PANRAMA

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI DIX SEPT MARS A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, Maire.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Jean KOEHLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD

Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ

Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER

Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU

Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY

Carine BARBIER représentée par Jacques BURGUIERE

Mathilde BORNE représentée par Estelle BERETTI

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETARE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du 17 mars 2025**N° 2025/03-21****AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DU CINEMA PANRAMA**

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe déléguée à la culture et à l'égalité Femmes/Hommes, expose :

Le cinéma PANRAMA, situé sur la commune de Clapiers, a été inscrit au titre des monuments historiques le 9 décembre 2015.

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine a saisi la métropole afin de faire aboutir le projet de périmètre délimité des abords du Cinéma PANRAMA situé sur la commune de Clapiers dont le périmètre déborde sur la commune de Castelnaud-le-Lez.

Le projet consiste à modifier le périmètre automatique des 500 mètres générés autour du Cinéma PANRAMA, monument historique situé sur la Commune de Clapiers et de valider le nouveau tracé de servitude d'utilité publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du Code du patrimoine, les Communes de Clapiers et de Castelnaud-le-Lez doivent se prononcer quant à ce projet de PDA.

Montpellier Méditerranée Métropole devra également se prononcer sur cette proposition de périmètre, avant qu'il soit soumis à enquête publique.

A l'issue de cette enquête et après avoir reçu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le Préfet sollicitera de nouveau Montpellier Méditerranée Métropole afin d'obtenir son accord sur le projet de PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de cette enquête publique. En cas d'accord, le PDA sera créé par arrêté du Préfet puis annexé au PLU au titre des servitudes d'utilité publique, aux conditions prévues à l'article L.153-60 du Code de l'urbanisme.

Vu la proposition de périmètre délimité des abords du Cinéma PANRAMA,

Vu la notice explicative sur le projet de PDA du Cinéma Panrama,

Au regard de l'ensemble des éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la proposition de périmètre délimité des abords du Cinéma PANRAMA
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les éléments relatifs à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN,

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marion COLIN, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Jacques BURGUIERE, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Estelle BERETTI, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 17 MARS 2025

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE